



46 rue Jules Lefebvre BP 90429  
80 004 Amiens Cedex 1  
☎ 03. 22.89.66.40  
📠 03.22.95.16.81  
@ : adantin@somme.fff.fr

## COMMISSION FEMININE

### INTERDISTRICT U15F

**LIEU** : Centre Technique Ligue Hauts de France à Amiens (rue Colbert)

**DATE et HORAIRE** :  
**Rendez-vous Mercredi 28 Octobre à 9h15**  
**Fin le Jeudi 29 Octobre à 12h00**

### JOUEUSES CONVOQUEES

Club (nom)	Nom Prénom
AMIENS SC FOOTBALL	KRIM GARANCE – DUFOSSÉ LORINE – LEFEBVRE CLEMENTINE – CORRALES LYSA – MOREL CHLOE
F.C. PORTO PORTUGAIS AMIENS	BENDAOU LINA – GOSSE HERICOTTE JULIETTE – JOLY LISA MARIE – LIOT ANGELE – LEBEL CLARA
AMICALE SPORTIVE DAVENESCOURT	DELOISON GERAUT CAMILLE
A.S. GAMACHES	MONCHAUX SAILLOFEST EMMA
E.S. CHEMINOTS LONGUEAU	BENSBIA SIHANE
A.S. VALINES	MAUBERT GABRIELLE

<b>ENCADREMENT</b>	DANTIN Angélique - TERNISIEN Julie
--------------------	------------------------------------

**En cas d'indisponibilité, prévenir Angélique DANTIN ([adantin@somme.fff.fr](mailto:adantin@somme.fff.fr) / 03 22 89 80 20 / 06 79 46 75 18)**

**Destinataires** : Clubs, Sections Sportives, Encadrements, M. Glavieux (Président du District), Pt Commission Technique, P. Fouré (Pt Commission des Jeunes)

### **ARTICLE 141 des Règlements Particuliers de la Ligue des Hauts de France :**

2 - Il est tenu de répondre aux convocations adressées par l'intermédiaire de son club et d'observer les directives qui lui sont données.

a) S'il est malade ou empêché, il doit, dès qu'il est dans l'impossibilité de se rendre à la convocation qui lui est adressée, avertir personnellement ou par l'intermédiaire de son club, le responsable de la sélection concernée. S'il le juge utile, ce dernier alerte le médecin fédéral régional et le charge de s'assurer, par tous les moyens, sur l'état de santé du joueur et de lui en rendre compte.

En l'absence de cette procédure ou en cas de maintien de la convocation, le joueur est automatiquement suspendu pour la première rencontre officielle qui suit la date de la convocation et ne peut participer à aucun match avant d'avoir purgé sa suspension.

b) Si son absence est consécutive à un autre motif, il est automatiquement suspendu pour les deux premières rencontres officielles qui suivent la date de la convocation et ne peut participer à aucun match avant la fin de la suspension.

**CHAQUE JOUEUSE DEVRA SE MUNIR :**

- |   |  |
|---|--|
| • de l'équipement sportif de son club d'origine   | • <b>Masque obligatoire</b>                                  |
| • de chaussures adaptées en fonction des terrains | • Avoir sa gourde ou bouteille personnelle (District)        |
| • Des affaires de toilettes                       | • Respecter le protocole sanitaire                           |
| • <b>Autorisation parentale</b>                   | • <b>Photocopie de la carte mutuelle et attestation sécu</b> |
| • <b>Fiche de renseignement individuelle</b>      | • <b>Questionnaire Covid</b>                                 |